



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS
Exercice 2012

Mai 2013

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2012, sa population était de 45 540 habitants (population totale INSEE 2009 en vigueur au 01/01/2012) répartis dans 81 communes.

Au 31 décembre 2012, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual (9 communes – 3 115 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 533 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 12 724 habitants) ;
- Communauté de communes Coutach-Vidourle (17 communes – 9 047 habitants) ;
- Communauté de communes Cévennes-Garrigue (15 communes – 8 918 habitants) ;
- Communauté de communes de La Vallée Borgne (5 communes – 1 203 habitants).

II. Compétences exercées

En 2012, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, organiques) ;
- des déchets encombrants résiduels (non valorisables) ;
- des cartons et du polystyrène expansé ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, cagettes,...) ;
- des déchets inertes (gravats) et des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques), y compris les DASRI (piquants) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;
- des textiles (vêtements, maroquinerie, chaussures) et des dosettes « café »;

III. Données quantitatives (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 45 540 hab en 2012, 44 897 hab en 2011, 44 462 hab en 2010, 43 897 hab en 2009) :

	Quantités traitées	Ratio 2012	Prestataires de traitement	Rappel 2011	Rappel 2010	Rappel 2009
Ordures ménagères résiduelles	12 449,77 t	273,81 kg/hab	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	277,85 kg/hab.	279,28 kg/hab.	287,78 kg/hab.
Déchets encombrants résiduels	3 500,34 t	76,86 kg/hab	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	75,25 kg/hab.	77,22 kg/hab.	67,09 kg/hab.
Verre, papiers, emballages recyclables	1 735,76 t (verre) 2 070,02 t (p/emb)	83,57 kg/hab	- sociétés Delta Recyclage (Lansargues) et Cévennes Déchets (Alès) - société VDL (Vergèze)	83,56 kg/hab.	83,26 kg/hab.	80,12 kg/hab.
Cartons	621,08 t	13,64 kg/hab	SYMTOMA	13,37 kg/hab.	14,22 kg/hab.	13,40 kg/hab.
Ferrailles	956,17 t	21,00 kg/hab	Société CCA (Molières-Cavaillac)	22,64 kg/hab.	22,43 kg/hab.	26,29 kg/hab.
Gravats	13 518,66 t	296,85 kg/hab	- SYMTOMA - Cévennes Déchets (Alès)	306,41 kg/hab.	273,78 kg/hab.	249,51 kg/hab.
Déchets végétaux	4 293,89 t	94,29 kg/hab	- société Le Merdanson (Moulès-et-B.) - société Terrasol (Gailhan) - SYMTOMA (sites de St Sauveur-C et St Julien de la N.)	103,32 kg/hab.	100,27 kg/hab.	104,79 kg/hab.
Bois	2 152,03 t	47,26 kg/hab	Sociétés S.B.R. (Nîmes) et Cévennes Déchets (Alès)	57,97 kg/hab.	42,84 kg/hab.	35,16 kg/hab.
Plâtre	87,72 t	1,93 kg/hab	Société CCA (Molières-Cavaillac)	1,21 kg/hab.	-	-

Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange avec leurs bidons souillés	103,79 t	2,28 kg/hab	Société Spur-Environnement (Rognac)	2,41 kg/hab.	2,07 kg/hab.	1,95 kg/hab.
Polystyrène Expandé	24,16 t	0,53 kg/hab	SYMTOMA	0,59 kg/hab.	0,16 kg/hab.	0,19 kg/hab.
Batteries	0,00 t	0,00 kg/hab	Société Aubord-Recyclage (Aubord)	0,00 kg/hab.	0,00 kg/hab.	0,01 kg/hab.
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	454,10 t	9,97 kg/hab	Eco-organisme Eco-Systèmes (Paris)	8,95 kg/hab.	9,48 kg/hab.	9,96 kg/hab.
Amiante lié	5,60 t	0,12 kg/hab	Sociétés ATO (Sommières)	0,29 kg/hab.	0,46 kg/hab.	0,44 kg/hab.
Ampoules et tubes d'éclairage	1,42 t	0,03 kg/hab	Eco-organisme Recylum (Paris)	0,02 kg/hab.	0,01 kg/hab.	0,02 kg/hab.
Textiles	71,76 t	1,58 kg/hab	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,39 kg/hab.	1,55 kg/hab.	1,32 kg/hab.
Piles et accumulateurs électriques	5,40 t	0,12 kg/hab	Eco-organisme Corepile (Paris)	0,08 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,11 kg/hab.
Sous total hors bois, gravats et déchets végétaux	22 087,09 t	485,00 kg/hab		487,62 kg/hab.	490,26 kg/hab.	488,50 kg/hab.
TOTAL	42 051,67 t	923,40 kg/hab		955,32 kg/hab.	907,15 kg/hab.	877,95 kg/hab.

IV. Autres compétences exercées

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : le SYMTOMA assure en régie l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilées :

- Janvier, Février, Avril, Mai et Octobre : sensibilisation au tri, à la réduction des déchets et au compostage dans les écoles de Fressac, Monoblet, St André de Majencoules, Vic le Fesq et Brissac, au collège de Quissac et au lycée Scholae de St Hippolyte du Fort ;
- Janvier : porte à porte sur les communes de Molières-Cavaillac et du Vigan : 331 foyers sensibilisés ;
- Juillet à Décembre : 2 089 foyers et 156 commerçants sensibilisés en porte à porte ;
- Septembre : lancement de l'opération « Elus témoins » : 16 élus participants ;
- Octobre : animation sur le compostage à l'accueil de loisirs sans hébergement de St Bazille de Putois ;
- Novembre : stand d'information sur la valorisation des végétaux et le compostage au Forum des circuits courts de St Hippolyte du Fort ;
- Novembre (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) : Exposition sur les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques dans les déchèteries
- Novembre (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) : Opération « zéro déchet, c'est la classe ! » dans les écoles primaires du territoire : 209 enfants participants ;
- Novembre (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) : Partenariat avec la MFR de St Hippolyte du Fort pour un stand d'information sur les déchets dangereux des ménages sur le marché ;
- Décembre : stand d'information sur 10 marchés : 153 personnes rencontrées.
- Décembre : lancement du concours Noël Blanc dans les écoles primaires du territoire.

Compostage individuel : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2012 avec 186 unités supplémentaires distribuées. Cela porte à 3 282 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 18% des foyers du syndicat mixte (base de calcul : *1 foyer = 2,5 habitants*).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : cette filière, initiée par le syndicat mixte en septembre 2007, a permis de récupérer en 2012, 97 cartons de 23 litres et 2 cartons de 50 litres, renfermant les boîtes d'aiguilles de seringues usagées auprès de 9 pharmacies volontaires du territoire (sur 17 pharmacies en activité sur le périmètre). Chaque boîte est distribuée par l'officine au patient concerné par l'automédication par injection, en fonction de ses besoins. Une fois remplie, la boîte est rapportée au pharmacien et regroupée par cartons de 30 unités (carton de 23 litres) ou de 70 unités (carton de 50 litres) qui sont enlevés lors d'une tournée trimestrielle pré-établie.

Le traitement de ces déchets est assuré par la société spécialisée ATO de Sommières qui assure également la collecte et le renouvellement des cartons auprès des pharmacies. Le mode de destruction est l'incinération sur le site de la société Evolia à Nîmes.

Capsules « café » : opération récente puisque démarrée en janvier 2011, la récupération des « dosettes individuelles à café » a connu une évolution constante durant l'année. En 2011, les 9 déchèteries du territoire avaient permis de collecter 210 kg de capsules (= alu + marc) au travers des bacs roulant sécurisés de 240 litres, fournis gratuitement par la société *Collectors* de Mornant (69). En 2012, elles auront favorisé la récupération de 991 kg soit une augmentation supérieure à 300% !

Cartouches d'encre : depuis plusieurs années, chaque déchèterie est équipée de cartons de récupération des cartouches d'encre (utilisées dans les imprimantes « familiales »). En 2012, l'entreprise alésienne Ecologik Buro, chargée de cette collecte, a instauré un suivi plus précis des quantités récupérées par ce biais et a alors comptabilisé 568 kg de cartouches collectées à travers les 9 déchèteries du SYMTOMA.

V. Quelques précisions

Les gravats et la ferraille : le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m³ ; ferraille : 0,12 t/m³).

Les déchets végétaux de déchèteries : là encore, le poids annoncé est en grande partie issu d'une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m³). Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés.

Trois sites de compostage ont été sollicités :

- la plate-forme « publique » de St Sauveur-Camprieu où est intervenue la société CCA pour le broyage et le criblage à la demande du SYMTOMA,

- les sites privés de compostage des sociétés Terrasol (à Gailhan) et Le Merdanson (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Terrasol), Sauve (Terrasol), Liouc (Terrasol) et Ganges (Le Merdanson). Le SYMTOMA a utilisé également les services d'agriculteurs de St Julien de la Nef et Lasalle pour traiter localement par compostage les déchets végétaux récupérés sur les déchèteries respectives de Molières-Cavaillac et Lasalle.

Le bois de déchèteries : le traitement a été assuré par deux sociétés : S.B.R. (Nîmes) et Cévennes Déchets (Alès). Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou combustible).

Le plâtre : l'expérience de tri des déchets de plâtre ou contenant en majorité du plâtre lancée en 2011 sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc s'est poursuivie en 2012, en attendant l'essor d'une filière locale plus structurée à laquelle travaille actuellement l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a continué d'utiliser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre. A noter que cette machine est unique dans la région.

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2011, le SYMTOMA disposait de :

- 178 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **4 m³** (54 sur le Pays viganais, 33 sur Cévennes-Garrigue, 7 sur l'Aigoual, 40 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 15 sur la Vallée Borgne, 29 sur Coutach-Vidourle)
- 116 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **5 m³** (23 sur le Pays viganais, 30 sur Cévennes-Garrigue, 13 sur l'Aigoual, 26 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 11 sur la Vallée Borgne, 13 sur Coutach-Vidourle)
- 7 colonnes à « verre » de marque Villiger, de **2,5 m³** (1 sur le Pays viganais, 3 sur Cévennes-Garrigue, 3 sur Coutach-Vidourle)
- 46 colonnes à « papiers » de marque Villiger, de **4 m³** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)
- 7 **colonnes à « emballages »** de marque Villiger, de **5 m³** (en attente de transformation en colonnes à « verre »)
- 84 **colonnes à « verre » toutes marques** (34 sur le Pays viganais, 23 sur Cévennes-Garrigue, 2 sur l'Aigoual, 8 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 17 sur Coutach-Vidourle)
- 59 **points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de **660 litres** chacun pour recevoir le verre et les emballages/papiers (33 sur l'Aigoual, 26 sur Coutach-Vidourle)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays viganais, 214 sur Cévennes-Garrigue, 88 sur l'Aigoual, 139 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 235 sur Coutach-Vidourle, 64 sur la Vallée Borgne)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays viganais

(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes, sous convention individuelle)

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 20 **bennes (9 m³)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (11 unités), du polystyrène (6 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités)
- 34 **bennes de 30 m³** et 13 **bennes de 12 m³** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 3 **presses à balles** (2 verticales et 1 horizontale) et 1 presse à polystyrène expansé
- 1 **groupe de lavage** autonome

- 2 véhicules *petits porteurs* pour le déplacement des bennes de 9 m³ (Iveco et Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 véhicules légers utilitaires (Renault « Express » et Ford « Transit »)
- 2 véhicules légers en *Location Longue Durée* (Peugeot « 308 » et Peugeot « 207 »)

Nota :

En 2012, 85 colonnes à « **papiers** » inutilisées, de marque Villiger, ont été sorties de l'inventaire 2012 suite à leur vente en 2011 à la Communauté de Communes *Lubéron-Durance*.

B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 45 540 hab)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels (acheminés et stockés par la société SITA Sud sur le site de Bellegarde)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2011	Rappel bilan* 2011
Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)	12 449,77 t	384 121 €	1 202 153 €	0 €	- 34,83 €/hab.	- 127,41 €/tonne	- 31,53 €/hab.	- 113,46 €/tonne
Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)	3 500,34 t	172 093 €	331 748 €	0 €	- 11,06 €/hab.	- 143,94 €/tonne	- 9,78 €/hab.	- 130,03 €/tonne
TOTAL	15 950,11 t	556 214 €	1 533 901 €	0 €	- 45,90 €/hab.	- 131,04 €/tonne	- 41,31 €/hab.	- 116,99 €/tonne

II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2011	Rappel bilan* 2011
Verre / papiers / emballages	3 805,78 t	133 311 €	448 839 €	810 102 €	+ 5,01 €/hab.	+ 59,90 €/tonne	+ 1,53 €/hab.	+ 18,27 €/tonne

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2010	Rappel bilan* 2010
Cartons	621,08 t	42 163 €	0 €	59 024 €	+ 0,37 €/hab.	+ 27,15 €/tonne	+ 1,03 €/hab.	+ 76,87 €/tonne
Ferraille	956,17 t	54 763 €	0 €	82 146 €	+ 0,60 €/hab.	+ 28,64 €/tonne	+ 1,44 €/hab.	+ 63,74 €/tonne
Gravats	13 518,66 t	162 722 €	402 €	0 €	- 3,58 €/hab.	- 12,07 €/tonne	- 3,55 €/hab.	- 11,57 €/tonne
Déchets végétaux	4 293,89 t	91 750 €	87 917 €	0 €	- 3,95 €/hab.	- 41,84 €/tonne	- 3,16 €/hab.	- 30,57 €/tonne
Bois	2 152,03 t	97 272 €	125 861 €	0 €	- 4,90 €/hab.	- 103,68 €/tonne	- 6,48 €/hab.	- 111,70 €/tonne
Plâtre	87,72 t	2 398 €	3 273 €	0 €	- 0,12 €/hab.	- 64,65 €/tonne	- 0,15 €/hab.	- 125,50 €/tonne
D.D.M. (toxiques) + huiles et bidons	103,79 t	0 €	58 315 €	0 €	- 1,28 €/hab.	- 561,86 €/tonne	- 1,40 €/hab.	- 571,84 €/tonne
Polystyrène Expansé	24,16 t	0 €	0 €	8 009 €	+ 0,18 €/hab.	+ 331,50 €/tonne	+ 0,31 €/hab.	+ 521,42 €/tonne
Batteries	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
DEEE	454,10 t	0 €	0 €	26 640 €	+ 0,58 €/hab.	+ 58,67 €/tonne	+ 0,49 €/hab.	+ 55,08 €/tonne
Amiante lié	5,60 t	2 303 €	3 140 €	0 €	- 0,12 €/hab.	- 971,96 €/tonne	- 0,07 €/hab.	- 226,82 €/tonne

Ampoules et tubes d'éclairage	1,42 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Textile	71,76 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Piles et accumulateurs	5,40 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
TOTAL	22 295,78 t	453 371 €	278 908 €	175 819 €	-12,22 €/habitant	- 24,96 €/tonne	-11,50 €/habitant	- 22,18 €/tonne

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2011) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale (dont 1 agent en congés parental)
- 2 agents contractuels (« programme local de prévention » + remplacement congés parental)
- 4 agents contractuels de type CUI/CAE (filiales internes « polystyrène » et « carton » + « programme local de prévention »)

Compte Administratif 2012 :

Dépenses de fonctionnement 2012 : **4 148 340 €** (3 750 593 € en 2011)

Dont **337 758 €** de charges de personnel soit **8,1 %** (7,9 % en 2011)

Dépenses d'investissements 2012 : **425 427 €** (335 543 € en 2011)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2012 aux EPCI adhérents a été de 2 718 803 € (soit **59,70 €/hab**).

En 2011, cette participation globale était également de 2 718 803 € (soit **60,56 €/hab** en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants d'une année à l'autre).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules et le matériel lié aux filiales internes « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

V. Coups de projecteur

La filière interne « cartons » :

- nombre de bennes de déchèteries (30 m³) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 260 (311 en 2011 – chiffres en nettes baisse du fait de la mise en service d'une compaction régulière sur Molières-Cavaillac et améliorée sur Ganges) soit 9 330 m³ (7 800 m³ en 2011)
- nombre de bennes (9 m³) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 338 (401 en 2011) soit 3 042 m³ (3 609 m³ en 2011)

La filière interne « polystyrène » :

- volume *entrant* : 2 404 m³ (3 430,5 m³ en 2011) soit l'équivalent de **80 bennes de déchèteries** (114 en 2011)
- densité entrante : 6,2 kg/m³
- volume *sortant* : 99 m³ soit l'équivalent d'un peu plus de **3 bennes de déchèterie**, pour un poids de 24,16 tonnes (26,57 t en 2011)
- densité sortante : 203,03 kg/m³ (139,84 kg/m³ en 2011)

La filière « DEEE » :

- nombre d'appareils électriques ou électroniques collectés : 62 503 unités (49 248 en 2011) pour un poids total de 454,10 tonnes (401,70 en 2011)
 - performance : **10,1 kg/hab.** (*Gard : 5,5 kg/hab ; Région LR : 5,1 kg/hab ; France : 4,8 kg/hab*)
- [D'après la société agréée Écosystèmes, les quantités collectées par le SYMTOMA en 2012 ont permis d'éviter l'émission de 272 tonnes de gaz carbonique (231 en 2011) et d'économiser 589 barils de pétrole brut (470 en 2011)... !]

Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale AMORCE, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies

Établi à St Hippolyte du Fort, le 21 mai 2013